

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Date de convocation : 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Françoise MAIRESSE, Catherine FAUCHE, Corinne GUILLON,

Étaient absents : Patrick POTTIER (pouvoir Josette MUSSET)
Paul DOITEAU-LEVÉE (pouvoir à Lydie FAURE)

Secrétaire de séance : Olivier POULAIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 6 décembre 2024
- Présentation et vote compte financier unique 2024
- Point urbanisme
- Délibération PRESENCE VERTE
- Délibération pour mise en place de la taxe d'aménagement
- Délibération subventions
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2024 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2024 est validé par tous les membres présents du conseil.

POINT URBANISME :

- Demande de permis de construire de Sophie LAVRIL pour une extension d'habitation de 20m². Demande acceptée par la DDTM.
- Demande de CU de Me REINE-LEVESQUE pour vente LAVRIL/BOUET de la parcelle A 48 de 24613m²

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Madame Le Maire présente le compte administratif qui se résume de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement	149 660,58 €
Recettes de Fonctionnement	172 108,14 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	22 447,56 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement de N-1)	219 809,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	96 088,13 €
Recettes d'investissement	140 245,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	44 156,87 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement de N-1)	-62 341,93 €

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Après délibération, le compte financier unique est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Madame Le Maire constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 219.809,56€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS :

RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	22.447,56€
------------------------	----------	------------

RESULTAT REPORTE DE N-1	EXCEDENT	197.362,00€
-------------------------	----------	-------------

RESULTAT A AFFECTER		219.809,56€
----------------------------	--	--------------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	44.156,87€
--	----------	------------

RESULTAT REPORTE DE N-1	DEFICIT	-106.498,80€
-------------------------	---------	--------------

BESOIN DE FINANCEMENT		62.341,93€
------------------------------	--	-------------------

AFFECTATION :

EN RESERVE AU R 1068 EN INVESTISSEMENT	62.341,93€
--	------------

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE R002	157.467,63€
---	-------------

DELIBERATION PRESENCE VERTE :

Pour rappel, les tarifs de présence verte sont :

- Abonnement ACTIV'ZEN : 24,90€
- Abonnement ACTIV'MOBIL : 26,90€
- Frais d'installation : 45€

Notre participation est de :

- Abonnements : 12€
- Frais d'installation : 20€

Présence verte nous propose une nouvelle convention avec des modifications de tarifs notamment sur les frais d'installation. Ceux-ci passent de 45€ à 35€ ce qui fait que le reste à charge pour les abonnés sera de 15€ au lieu de 25€. Pour cela nous devons signer la nouvelle convention et faire une délibération.

Après délibération l'ensemble du conseil approuve la nouvelle convention.

DELIBERATION POUR MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Notre commune n'applique pas de taxe d'aménagement.

Sur les 624 communes du département de l'Eure, seulement 15 sont dans notre cas.

Le taux de cette taxe se situe entre 1 et 5%. La moyenne étant de 3%.

Calcul de la taxe communale :

Pour une construction on prend en compte les données suivantes :

- Nombre de m2 de surface taxable

- Valeur au m2 pour l'année (en 2025 elle est de 1054€)
- Taux communal de la taxe (3%)

Par exemple, pour une surface de 20m2 le montant de la taxe communale sera de :

- $20\text{m}^2 \times 1054\text{€} \times 3\% = 632,40\text{€}$

Le taux départemental est de 2,5%

Le taux régional est de 1%

Après délibération le conseil accepte la mise en place de la taxe d'aménagement.

DELIBERATION SUBVENTIONS 2025 :

Madame Le Maire présente toutes les demandes de subvention reçues à ce jour.

Après délibération, le conseil accepte d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ACCORDEES 2025	
BENEFICIAIRE	MONTANT
AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	60,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - BEAUMONT LE ROGER	100,00 €
TELETHON	100,00 €

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

POINT EDF 2024 vs 2023 :

- Factures Mairie + SDF + Eglise : 2519,66€ en 2024 contre 2634,23€ en 2023
 - Eclairage public : 3915,15€ en 2024 contre 3713,60€ en 2023
- Soit au global une dépense énergie de 86,98€ de plus en 2024 vs 2023.

DATES DES EVENEMENTS 2025 :

- Repas des seniors : 17 mai 2025
- Matinée éco-citoyenneté : 31 mai 2025
- Fête des voisins : 31 mai 2025
- Repas communal : 04 octobre 2025
- Concert à l'église : 29 novembre 2025
- Goûter de Noël : 21 décembre 2025

ORGANISATION DU REPAS DES SENIORS :

- Budget : A définir après renseignement pris auprès des restaurants :
 - . Catherine FAUCHE s'engage à interroger « LE MOULIN FOURET »
 - . Lydie FAURE et Françoise MAIRESSE s'engagent à interroger « LA CALECHE » et « L'AUTHENTIQUE »
- Moyen de transport : Madame Le maire s'engage à se rapprocher de l'INTERCOM pour savoir s'il est possible d'avoir à notre disposition un car afin de transporter les participants.
- Modalités : gratuit pour les personnes à partir de 70ans, et payant pour les accompagnants de moins de 70 ans. Il est convenu que ce sera également gratuit pour les élus.

POINT CHEQUES CADEAUX :

- Seniors : sur 58 bénéficiaires seulement 4 ne sont pas venus chercher leur bon
- Enfants : Sur 23 bénéficiaires 9 ne sont pas venus chercher leur bon

SECURITE :

- Mr BEAUMESNIL nous demande toujours de sécuriser sa sortie d'exploitation.
Madame Le Maire a donc appelé la préfecture pour connaître les moyens à notre portée pour limiter la vitesse sur les routes communales hors agglomération. Il y a plusieurs routes communales concernées.

- Elle a également contacté le département pour ralentir la vitesse sur les départementales D23 et D140 au niveau des croisements du Milan/route de la Forêt et des Quatre-Houx. Un RDV est fixé avec eux le 3 mars 2025. Madame Le Maire avait pensé à un « feu récompense » mais celui-ci peut être installé uniquement en agglomération.
- Suite aux derniers évènements (cambriolages ou tentatives d'effraction) Madame Le Maire propose de faire installer des caméras sur des points stratégiques comme par exemple :
 - . Le croisement du Milan
 - . La place de l'église
 - . Et peut-être les entrées de hameaux : Le Hamel, Chatel La lune, Le Long Bois, Les Quatre-Houx.
 Elle précise qu'il est certainement possible d'obtenir des subventions. Question qu'elle va poser à la préfecture.
Des devis vont être faits. Sujet qui sera débattu au prochain conseil du 7 mars.

TRAVAUX SDF :

Les travaux du sol du préau vont se terminer fin de semaine prochaine.

Les travaux de peinture sont prévus dans la semaine du 24 au 28 mars 2025.

Entre-temps nous devons vider la grande salle, réorganiser les locaux annexes et faire le swicht local archives et local comité des fêtes.

Date retenue : dans la semaine du 8 au 15 mars 2025

Il faut informer le comité des fêtes pour qu'ils viennent aider.

TRI SELECTIF :

Nous avons reçu les siaux et les sacs kraft pour les habitants.

TOUR DE TABLE :

Lydie FAURE :

- Souhaite rappeler que le concert de trompes de chasse a coûté 600€ car elle pense que cela n'avait pas été dit.
- Demande qu'un panneau sens interdit soit installé au début de la fourche des routes qui mènent d'une part à Chatel la Lune et d'autre part au Milan, toutes deux débouchant sur la D23. Il arrive que des automobilistes empruntent cette route jusqu'à la départementale en faisant fi du sens interdit, ce qui est particulièrement dangereux.
- S'interroge sur le panneau « chemin de la butte ». Madame Le Maire lui confirme avoir décidé d'installer ce panneau. Ce sentier communal a un nom alors pourquoi ne pas l'afficher ?
- Demande qui a taillé les arbres du monument aux morts ? Madame Le Maire dit que comme d'habitude c'est l'entreprise FARIEUX qui entretient les espaces verts de la commune en même temps qu'ils ont enlevé les buis morts du cimetière.
- Nous informe que 3 enfants du Noyer sont scolarisés à Beaumesnil pour l'année 2024/2025.

Catherine FAUCHE qui n'a pas pu se rendre à la commission tourisme demande si nous avons reçu le compte rendu à la mairie ce qui n'est pas le cas.

Françoise MAIRESSE demande si le devis de la Risloise a été modifié concernant la dalle qui a du être cassée et refaite alors que ce n'était pas prévu dans le devis initial. Madame Le Maire répond que non. Que pour le moment il n'y a que le tapis d'entrée encastré qui sera facturé en plus. Pour le reste nous attendons et au pire, avec Eric DEJEAN-SERVIÈRES nous en discuterons avec l'entreprise.

Corinne GUILLON signale que des chemins sont marqués à tort comme étant des chemins de randonnée.

Patrick POTTIER se propose d'assurer l'animation musicale du prochain repas communal avec la chanteuse J.LOVE et deux autres musiciens. Cette prestation nous sera facturée 800€.

Séance levée à 21H30

Josette MUSSET
Le Maire,

4


